

CIFHO

RÉSUMÉ PUBLIC

PLAN D'AMÉNAGEMENT
PÉRIODE 2007-2027



CONCESSION FORESTIÈRE SOUS AMÉNAGEMENT DURABLE (CFAD)
DE MOYABI

SUPERFICIE TOTALE AMÉNAGÉE : 188 989 HA
SUPERFICIE TOTALE DE PRODUCTION : 179 656 HA

1 PRÉSENTATION DE LA CFAD

Localisation, limites et statuts du massif à aménager :

- La CFAD de Moyabi est située au sud-est du Gabon, dans la province du Haut-Ogooué, à l'ouest de la ville de Franceville.
- **Superficie de la CFAD de Moyabi : 188 989 ha répartis en trois lots**
 - Lot 1 (Bloc Moyabi) : 71 716 ha**
 - Lot 2 (Bloc Bakoumba) : 17 382 ha**
 - Lot 3 (Bloc Mbaniaka) : 99 891 ha.**

Bref historique :

- Originellement appartenant à la CFAD de Moyabi-Léké, qui a fait l'objet d'une Convention Provisoire Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) signée le 10/12/2003 entre CIPLAC et le Ministère en charge des Eaux et Forêts du Gabon, et suite aux transferts à CIPLAC de deux autres permis et à l'attribution d'un autre, la superficie totale de cette CFAD est passée au-delà du seuil maximal de 200 000 ha légalement autorisés par la loi gabonaise. Il a donc été décidé de scinder cette CFAD originelle en 2 CFAD distinctes et qui font l'objet de plans d'aménagement séparés : la CFAD de Léké et la CFAD de Moyabi.
- Les permis alors attribués à CIPLAC (pour la plupart), ainsi qu'à Rougier Gabon, SOBOLE et FOBAK en cours de validité, ont ensuite été transférés en 2006 à la Compagnie Forestière du Haut-Ogooué (CIFHO), nouvellement créée, et qui a repris une partie des actifs de CIPLAC dont la CFAD de Moyabi.
- Au cours de la préparation du plan d'aménagement, 6 nouveaux permis sont venus se rajouter et ont été intégrés à la CFAD de Moyabi. Tous ces permis sont attribués à CIFHO.

Dates importantes du Plan d'Aménagement :

- Travaux de terrain (inventaire d'aménagement, études forestières et écologiques diverses) : entre décembre 2002 et décembre 2006,
- Enquête socio-économique : d'octobre 2005 à mi-novembre 2005,
- Fin des travaux de saisie, de cartographie, d'analyse des données, de rédaction du plan d'aménagement : premier dépôt du plan auprès de l'Administration forestière le 8 juin 2007,
- **Approbation le 25 février 2010.**
- Début des démarches pour la révision du plan d'aménagement de la CFAD Moyabi en juin 2011.
- Approbation du plan d'aménagement révisé le **12 décembre 2012.**

Principaux éléments justifiant la révision du Plan d'Aménagement :

- L'interdiction d'exportation de grumes depuis janvier 2010 empêche de valoriser certaines essences principales car elles se trouvent en quantité insuffisante pour la transformation sur place.
- L'interdiction d'exploiter depuis février 2009 le Douka, le Moabi et l'Ozigo impacte les prévisions de récolte car ces 3 essences représentent des volumes conséquents sur la CFAD.
- Suite à la crise économique mondiale, les opportunités de diversification se sont réduites et certaines essences principales ne pourront être valorisées à moyen terme.
- Les niveaux de prélèvement se sont avérés très inférieurs à ce qui était prévu dans le plan d'aménagement initial, en raison des mesures de protection environnementale (rivières et fortes pentes), des taux de prélèvement qualitatifs voisins de 60% et pas de 60% pour l'Okoumé, et une liste d'essences valorisables réduit. Ces faibles taux de prélèvement nécessitent la fusion des deux chantiers en un seul, et le regroupement des deux UFA en une seule.
- ***La révision de la planification des récoltes, afin de rattraper le retard pris, tout en respectant la période d'application du plan d'aménagement initialement prévue, garantira une valorisation optimale et durable des ressources en bois d'œuvre disponibles sur la CFAD.***

2 ANALYSE DU MASSIF À AMÉNAGER

Milieu Naturel :

- **Relief et Hydrographie :**

- Bloc Bakoumba : Relief collinaire homogène, avec réseau hydrographique dense, et système de petits plateaux résiduels, bombés ou tabulaires, séparés par des thalwegs marqués. Importante barre montagneuse au nord est.
- Bloc Moyabi : Relief relativement plat au centre, sur certains versants les pentes peuvent être très marquées. Nombreux lavaks développés au niveau de certaines sources (pentes marquées et sols nus)
- Bloc Mbaniaka : Bloc traversé par deux grandes rivières : la Lékoko et la Mbaniaka. Les vallées de la Lékoko et de ses principaux affluents sont temporairement inondables sur une grande partie de leurs tracés.
- Cours d'eau remarquables : la Léyou, la Lébombi, la Lékoko et la Mbaniaka

- **Géologie - Pédologie**

La totalité des sols de la CFAD sont situés sur le vieux socle archéen, constitué essentiellement de granites et pour une faible partie de gneiss. Le nord est du bloc Moyabi est pénétré par deux chaînes gréseuses.

Les sols forestiers développés sur le socle granitique sont des sols ferrallitiques argileux typiques, et homogènes. (présentant très peu de concrétionnement ferrugineux). Ces sols sont relativement fragiles en cas de disparition du couvert forestier.

- **Climat**

Type équatorial de transition de la zone centrale du Gabon avec comme particularités : deux saisons des pluies importantes et bien marquées (entre septembre et décembre et entre mars et mai), une grande saison sèche bien marquée de juin à août, et une récession des pluies de mi-décembre à février. La pluviométrie totale annuelle est de l'ordre de 2 000 mm/an.

- **Formations végétales**

2 types principaux de forêts :

- Des formations denses adultes sur les reliefs collinaires marqués,
- Une forêt jeune très dense et homogène sur les plateaux en phase plus ou moins avancée de colonisation d'anciennes savanes. Les versants des vallées souvent encaissées qui isolent ces petits plateaux sont généralement couverts par des forêts à grosses cimes.

Les forêts inondables de bas fonds se retrouvent dans les fonds de vallée plus ouverts des rivières Lébombi, Lékoko et d'un affluent de la Lékoko.

Les surfaces cultivées ou en jachères sont marginales.

- **Faune**

CFAD nettement mieux préservée que la CFAD de Léké. Elle se situe en position intermédiaire par rapport à l'ensemble des CFAD gérées par Rougier.

Densité remarquable en Gorille et en Chimpanzé comparativement aux mesures effectuées dans les autres CFAD de Rougier.

Potamochères exceptionnellement nombreux sur le bloc Bakoumba.

Eléphants encore bien présents (totalement absent du bloc Bakoumba, très rares à l'ouest du bloc Mbaniaka). Ils affectionnent particulièrement les jeunes forêts secondaires.

Présence aussi du Pangolin géant, de la Sitàunga, de nombreuses espèces de Céphalophes, de petits primates, ainsi que de groupes très importants de Mandrills (observés au sud de la Mbaniaka).

- **Milieus sensibles ou remarquables**

- Lac Bégamba (sur le Bloc Moyabi), site sacré
- Tous les sites sacrés à identifier et cartographier au moment des cartographies sociales annuelles
- Tous les anciens villages et campements pouvant encore avoir un intérêt pour les populations locales
- Les territoires d'activités pygmées de Doumai et Boumango
- Les zones à fortes pentes localisées présentant des risques d'érosion importants, ainsi que les lavaks (à délimiter précisément au moment de préparer les PAO).
- Tous les marécages, et notamment ceux d'une grande importance (vallée de la Lékoko et de la Lébombi)
- Les recrûs forestiers très riches en Okoumé sur d'anciennes savanes recolonisées
- Zone à forte biodiversité animale au sud de la CFAD (sud de la Mbaniaka).

Environnement socio-économique

- **Caractéristiques démographiques et humaines**

- Population essentiellement urbaine, concentrée à Franceville et Moanda.
- Les villages concernés par les activités forestières sur la CFAD de Moyabi sont tous situés dans la province du Haut-Ogooué, dans les 4 départements suivants : Mpassa (Franceville), Ogooué-Létili (Boumango), Lébombi-Léyou (Moanda), et Lékoko (Bakoumba).
- Population riveraine de la CFAD de Moyabi majoritairement concentrée en trois zones : Bakoumba et ses alentours (3 500 personnes), Djoutou et le site de SUCAF (environ 4 700 personnes) puis Boumango et ses alentours (environ 2 000 personnes).
- 23 villages,
- Au total, la population riveraine est estimée à **environ 10 200 hab.** (en 2005),
- Vers un dépeuplement des zones rurales de Bakoumba et de Boumango, et une stabilisation sur le site SUCAF
- Groupes ethniques autochtones nombreux : Nzébi, Bahoumbou, Mbahouin, Bakaningui, Babongo, et Ndassa
- Sites sacrés et règles d'interdits ignorés des jeunes générations
- Elites politico-économiques bien moins nombreuses que dans les villages riverains de la CFAD de Léké, à part sur Boumango et Doumai où elles peuvent jouer un rôle d'intermédiaires entre le village et les interlocuteurs extérieurs.

- **Infrastructures et équipements collectifs :**

- Ratio équipements et structures / nombre d'habitants relativement élevé pour le Gabon,
- Désenclavement total de l'ensemble des villes et villages riverains à partir d'un réseau routier praticable en permanence mais de qualité variable selon les axes,
- Forte concentration des équipements de santé primaire, d'hydraulique, d'électrification, et d'éducation à Franceville, Moanda, Bakoumba, et Boumango ; concentration justifiée par une faible densité de population en zone rurale, concentrée sur les voies de communications,
- Une forte disparité du niveau d'effectif de fonctionnement des équipements et structures.

- **Les systèmes villageois de prélèvements et de production :**

Par ordre d'importance, les activités de production sur l'ensemble des villages de la CFAD sont :

- **La chasse : activité dominante dans les villages riverains de la CFAD** en raison de la concentration de population dans le bassin urbain de Franceville et de Moanda et une demande importante en viande de brousse, conjuguée à un réseau routier développé et en bon état. Très forte pression de chasse. L'organisation d'une gestion rationnelle de la chasse villageoise : un axe prioritaire tant d'un point de vue écologique que socio-économique.
- **La pêche :** la part commercialisée est globalement supérieure à la part autoconcommée ; activité assez développée compte-tenu du réseau très dense des affluents de l'Ogooué.
- **Les productions agricoles :** essentiellement destinées à l'autoconsommation (principalement manioc, associé à la banane plantain) ; agriculture extensive, faiblement diversifiée. Facteurs limitants : concurrence en temps et en force de travail disponible des activités de chasse et de pêche, vieillissement de la population rurale, fort taux de population flottante, manque d'enthousiasme des jeunes hommes à conduire cette activité.
- **La récolte de Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre (PFABO) :** peu développée,

- **Conséquences de l'implantation de la société forestière sur l'environnement socio-économique :**

- L'activité de la CIFHO, démarrée en 2005, a généré sur le site industriel de Mbouma Oyali et sur les chantiers forestiers près de 400 emplois.
- Pour l'instant pas de base vie, la majorité des employés vivant en milieu urbain ou villageois.
- Impacts négatifs potentiels du fait de la coexistence de différents usages des espaces et des ressources naturelles (préservation des sites sacrés, des cours d'eau pour l'activité de pêche, contrôle des accès pour limiter la pression de chasse externe,...),
- À noter les attentes des populations en matière de contribution sociale de l'entreprise :
 - ✓ accès à l'emploi, de préférence durable,
 - ✓ accès à la CFAD (Djoutou et villages périphériques de Bakoumba),

- **Autres activités présentes sur le massif :**

Exploitation d'une mine d'or sur la CFAD (au sud du Bloc Moyabi) par la société REG MANAGEM.

- **Réseau de communication :**

Trois grands axes routiers publics desservent la CFAD. Le bloc MOYABI est desservi par un réseau dense de pistes d'exploitation forestière, ouvertes par Rougier Gabon entre 1994 et 2004. Ce même

réseau permet d'accéder au nord du Bloc Mbaniaka, qui lui même est partiellement desservi (surtout dans sa partie sud) par un ancien réseau (d'une quarantaine d'années). Moanda et Franceville disposent de gares, Franceville constituant le terminus en provenance de Libreville à 648 km. Franceville dispose d'une piste d'aviation internationale (aéroport de Mvengué) située à 25 km de Franceville.

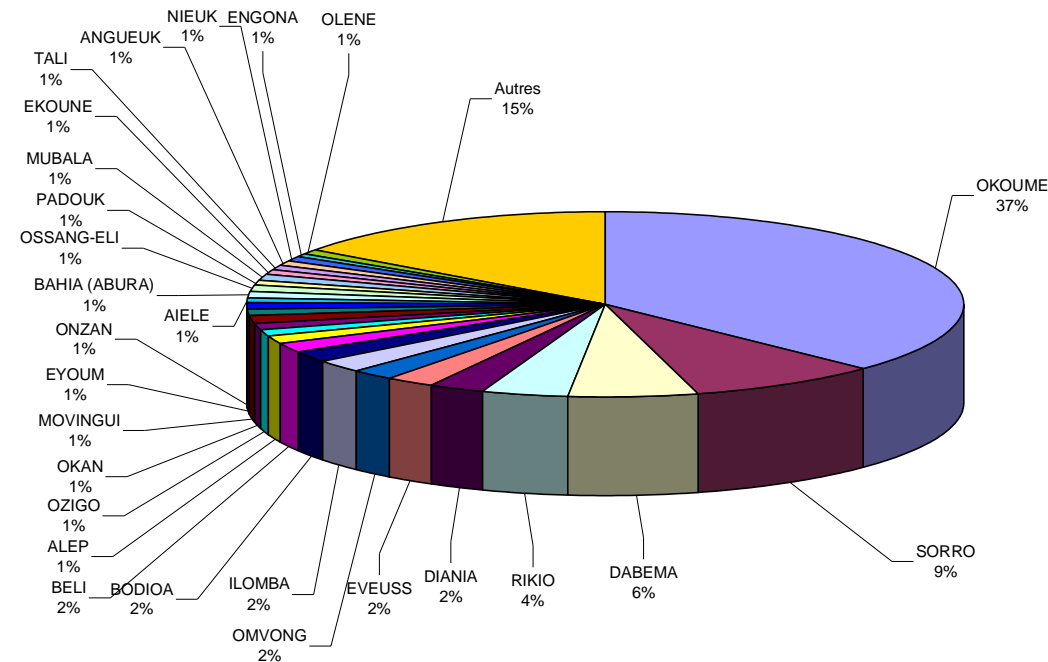
La stratification de l'occupation du sol

Outre les données cartographiques de base généralement disponibles au Gabon, notons qu'une partie de la CFAD (grande partie du Bloc Moyabi) a fait l'objet d'un survol aérien en 2 000 (avec photos réalisées à l'échelle du 1 : 20 000^{ème}) ce qui a permis d'améliorer et d'actualiser la stratification forestière de la CFAD, dans un ensemble très dynamique :

- 8 types de formations sur sols fermes exondés dont 5 de forêts primaire ou secondaire adulte totalisant 177 769 ha et 3 de forêts secondaires/recru/forêt dégradées (3 709 ha),
- 3 types de formations sur sols inondés ou inondables totalisant 6 096 ha dont 1 114 inondés en permanence,
- 1 415 ha de terrains non forestiers (prairie hygrophile, savane herbeuse, eau, zones anthropisées,...).

Résultats de l'inventaire d'aménagement. : résumé synthétique

La CFAD est dominée par deux essences : l'Okoumé et le Sorro (actuellement non valorisé). Le stock d'Okoumé exploitable est estimé à plus de 4,5 millions de m³ bruts, les peuplements de cette essence sont très dynamiques et offrent d'excellentes perspectives d'avenir.



Répartition par espèce des tiges de plus de 70 cm de diamètre (9,0 tiges / ha)

3 HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

- Exploitations anciennes de quarante ans au sud de la CFAD par la société Auroux (Ouest du PI 9/95 lot 2), et Fouet (sud du bloc Mbaniaka)
- Bloc Moyabi en grande partie parcouru en exploitation par Rougier Gabon de 1994 à 2004, tout comme le nord du Bloc Lékoko de 2004 à 2006.
- Prélèvement à l'hectare de 7,0 m³/ha en moyenne de 1996 à 2006.
- 4 AAC ont été exploitées après l'approbation du premier Plan d'Aménagement : l'AAC 5101 au Sud du bloc Mbaniaka (2007-2008), l'AAC 6101 au nord du bloc Moyabi (2010-2011) et les AAC 6102 et 6103 dans le bloc Bakoumba (2011-2013).
- Le prélèvement à l'hectare dans le période 2007 à 2012 a été de 8,3 m³/ha.

4 AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Les objectifs :

- **Objectif principal :**
 - Assurer une production forestière durable de bois d'œuvre
- **Objectifs associés**
 - Coexistence durable avec les populations riveraines, respect des conditions de travail et acquis sociaux,
 - Soutien des actions de développement d'intérêt collectif, connaissance et préservation des sites sacrés et des savoirs traditionnels,
 - Protections des sites sensibles ou remarquables, conservation de la biodiversité,
 - Contribution à une bonne gestion des prélèvements en PFABO des populations riveraines sur la CFAD de Moyabi, de façon à ne pas mettre en péril les écosystèmes,
 - Recherches visant à améliorer les conditions d'exploitation et de gestion des forêts.

Durée d'application du plan d'aménagement – durée de rotation

20 ans

Affectation du massif (voir la carte d'aménagement)

Séries définies :

Séries	Surface (ha)	%	Objectif principal
Série de production de bois d'œuvre	179 656	95,1 %	Production durable de bois d'œuvre Coexistence durable entre les populations riveraines et la société CIFHO
Série de protection : rives des cours d'eau	1 126	0,3 %	Protection des sites sensibles renfermant un potentiel écologique fort
Série de protection : marécages de la plaine dépressionnaire de la Lébombi	944	0,5 %	Protection des sites sensibles renfermant un potentiel écologique fort
Série de protection : marécages de la plaine dépressionnaire de la Lékoko	751	0,4 %	Protection des sites sensibles renfermant un potentiel écologique fort
Série de protection des lavaks	371	0,2 %	Protection de sites sensibles
Série de conservation de la Mbaniaka	3 298	1,7 %	Conservation d'un site à biodiversité élevée pour la région
Série à usage des populations : regroupement de Djoutou	733	0,4 %	Coexistence durable entre les populations de Djoutou et la société CIFHO
Série à usage des populations : regroupement de Mamidi	753	0,4 %	Coexistence durable entre les populations de Mamidi et la société CIFHO
Série à usage minier	1 356	0,7 %	Coexistence durable entre les populations de Mamidi et la société CIFHO
Sous-total Séries autres que série de production	9 143	3,7 %	
TOTAL CFAD	188 989	100 %	

Sous-unités :

Groupes de la série production
Attente (savanes, forêts dégradées, zones marécageuses,...)
Conservation des sites d'importance culturelle
Territoires de chasse communautaires
Territoires agro-forestiers

Principes d'aménagement de la série de production de bois d'œuvre

Méthode d'aménagement par contenance avec indication des volumes. La durée de rotation, les DME-AME et la liste des essences « objectifs » ont été fixés de manière à garantir une reconstitution satisfaisante des peuplements forestiers exploitables sur la base des taux de reconstitution imposés par l'Administration forestière (75% pour les effectifs de l'okoumé et 40% sur les effectifs des autres essences objectifs). La CFAD de Moyabi est constituée d'une seule UFA, elles-mêmes divisées en 4 Unités Forestiers de gestion (UFG) de 5 ans assurant des possibilités annuelles en volumes égales (notion d'équivolume) pour l'ensemble des essences principales.

- **Choix des essences objectifs**

Groupe 1 = OKOUME ; Groupe 2A : les principales actuellement exploitées = 10 essences ; Groupe 2B : les essences principales intéressants à moyen terme = 21 essences ; Groupe 3 : les essences secondaires de déroulage = 9 essences ; Groupe 4 : les essences secondaires de sciage = 32 essences ; Groupe 5 : les essences à promouvoir = 41 essences

- **Calcul des taux de reconstitution**

Ils ont été calculés selon une méthode de simulation pour l'ensemble des essences des groupes 1 à 5 et fonction soit de la rotation soit des DME-AME. A noter qu'une étude de cernes pour l'accroissement en diamètre de l'Okoumé a été effectuée. Les autres paramètres (mortalité, dégâts d'exploitation) sont issus de la bibliographie existante.

- **Fixation des DME-UFA et taux de reconstitution**

Certains DME ont été revus à la hausse, d'autres à la baisse (seulement pour les essences avec un taux de reconstitution supérieur à 100%).

Groupes d'essences	Nombre total d'espèces	DME revu à la hausse	DME revu à la baisse
OKOUME	1	0	0
Principales	30	12	0
Secondaires 1	9	4	1
Secondaires 2	32	16	2
A promouvoir	41	8	2
TOTAL	113	40	5

- **Calcul des possibilités :**

- **Volume brut annuel des tiges de diamètre supérieur au DME :**

Essences/groupe d'essences	CFAD
- Okoumé	224 371
- Groupe 2A + 2B (P2)	57 636
- Ensemble des principales	282 007
- Groupe 3 (S1)	37 121
- Groupe 4 (S2)	52 379
- Groupe 5 (AP)	75 632
- Ensemble des essences objectifs	447 140

Parmi les essences du Groupe 2, le Dabéma, le Bahia, l'Okan, le Movingui, le Béli et le Padouk sont bien représentées. Notons également une très forte abondance de Sorro (Groupe 5).

- **Volume net annuel des tiges de diamètre supérieur au DME**

Essences/groupe d'essences	CFAD
- Okoumé	106 552
- Groupe 2A + 2B (P2)	19 523
- Ensemble des principales	126 075
- Groupe 3 (S1)	10 259
- Groupe 4 (S2)	19 616
- Groupe 5 (AP)	15 092
- Ensemble des essences objectifs	171 042

- **Délimitation des UFG**

L'UFA de MOYABI a été découpée en 4 UFG, correspondant chacune à 5 années d'exploitation et donc à 5 fois la possibilité annuelle de récolte de l'UFA.

La surface parcourue depuis les premières années de mise en œuvre du Plan d'Aménagement, et regroupant les AAC 5101, 6101, 6102 et 6103, constitue la 1^{ère} UFG dans le parcellaire révisé.

Le découpage des 3 autres UFG s'est essentiellement appuyé sur les rivières principales traversant la CFAD et sur les limites du périmètre aménagé. Les UFG ont été dessinées sur base d'un équivolument calculé sur le stock de bois exploitable au moment de la date moyenne d'exploitation programmée sur l'UFG.

- **Voirie et ouvrages :**

L'évacuation des grumes se fera :

- en partie vers l'usine de SSMO à Mounana,
- en partie vers la l'usine de Mbouma Oyali via Franceville,
- en partie vers la gare de Moanda ou celle de Franceville.

Le bloc Moyabi (fin de l'UFG 1, UFG 2 et une partie de la UFG 4) est déjà desservi pour sa plus grande partie par un réseau de routes forestières établi par ROUGIER GABON.

Le bloc Mbaniaka (l'UFG 3 et fin de l'UFG 4) est desservi sur une grande partie de sa surface (au sud et au nord) par un réseau routier ancien établi il y a une trentaine d'années, qui demandera un effort important de réhabilitation.

- **Règles d'exploitation forestière à impact réduit.**

Elles sont applicables à l'ensemble de la Série de Production et concernent plus particulièrement :

- L'inventaire d'exploitation conforme aux dispositions législatives,
- Les plans de gestion des UFG,
- Les plans annuels d'opérations des AAC,
- La délimitation de la CFAD,
- Les restrictions d'exploitation,
- L'abattage contrôlé,
- Le débardage et débusquage (optimisation du tracé des pistes à partir de la carte des arbres à abattre et/ou à protéger),
- Les routes et parcs à grumes, et notamment le suivi encadré des franchissements sensibles
- Le contrôle de l'accès à la CFAD,
- Le suivi de l'exploitation et de la production forestière,

- **Programme d'études forestières d'accompagnement**

3 placettes permanentes installées sur la CFAD de Moyabi

Dispositif de suivi de la dynamique forestière après exploitation à installer de façon à voir l'impact éventuel d'une rotation de 20 ans.

- **Programme de formation**

Plan de formation annuel pour l'ensemble des postes de travail

- **Pour la série de protection**

Suite aux études faites sur la CFAD, seuls des sites écologiquement sensibles ont pu être identifiés :

- Les marécages des plaines dépressionnaires de la Lékoko et de la Lébombi, sur une partie de leur cours
- Les autres marécages, à cartographier précisément au moment de la préparation des Plans Annuels d'Opérations,
- Les lavaks, éboulis localisés en tête de rivière. Milieux très sensibles car le sol y est nu, et les risques d'érosion importants. Une zone tampon de 50 mètres a été mise en protection à leur niveau. Ils seront précisément cartographiés au moment de la préparation des Plans Annuels d'Opérations.

- Les formations de savanes incluses, les petits bouquets de forêts à l'intérieur des savanes, et les fronts de régénération naturelle (recolonisation forestière des savanes). Ces milieux fragiles seront délimités et cartographiés lors des inventaires d'exploitation et seront gérés dans un objectif de préservation et de conservation.
- Des règles d'exploitation précautionneuses seront édictées de façon à limiter les risques d'érosion sur les sols sableux et encore plus sur les zones à fortes pentes.

• **Pour la série de conservation**

Un site renfermant une biodiversité élevée pour la région a pu être identifié et a fait l'objet d'un classement en série de conservation. Ce site cumule plusieurs intérêts de conservation :

- Il abrite des populations importantes de grands primates,
- On y rencontre une mosaïque de forêts denses matures, et de formations jeunes à Okoumé, conférant ainsi à cette série l'avantage d'être représentative des forêts de la CFAD,
- Cette série est située au cœur de l'une des zones renfermant d'une des plus fortes diversités végétales mesurées sur la CFAD (42 essences différentes rencontrées en moyenne par placette d'inventaire, contre 35 en moyenne sur la CFAD).

Espèces	Indices de présence pour 100 km	
	Sur la série de conservation de Mbaniaka	Sur la CFAD
Gorille	72	38
Chimpanzé	234	117
Mandrill	60	14

• **Série à l'usage des populations**

Les enquêtes socio-économiques et les travaux de cartographie ont montré l'absence de zones agricoles en activité sur la CFAD ou de zones de récolte de divers produits forestiers suffisamment importante pour justifier un classement en série à l'usage des populations. Néanmoins, en prévision de besoins futurs, deux séries à usage des populations ont été créées à proximité des regroupements de Djoutou (733 ha) et de Mamidi (753 ha).

• **Programme d'actions sociales**

3 objectifs majeurs :

- 1/ Assurer les conditions d'une coexistence durable entre les populations et la société CIFHO quant à l'utilisation commune des ressources et des espaces forestiers,
- 2/ Identifier et planifier les mesures liées à la contribution de la CIFHO au soutien des actions de développement d'intérêt collectif des populations riveraines, ainsi qu'à la connaissance et la valorisation des valeurs culturelles et patrimoniales de certains sites situés dans ou en périphérie de la CFAD,
- 3/ Mettre en œuvre les conditions de travail et de bien-être social au bénéfice des ayants droit de la société CIFHO.

• **Programme d'actions environnementales**

Mesures environnementales et gestion des déchets industriels, forestiers et ménagers.

Mise en place d'un programme conjoint de gestion locale de la chasse et d'appui aux initiatives de valorisation économique des ressources naturelles autres que la faune.

CIFHO ne peut seul prendre en charge un tel programme de gestion villageoise de la faune sauvage, sa contribution sera limitée et fixée dans un programme de travail à déterminer avec l'ensemble des parties prenantes. Il ne peut non plus seul initier l'émergence d'un tel programme, ni en devenir l'acteur principal. En l'absence d'un tel programme, les mesures mises en place par CIFHO viseront à atténuer les impacts directs et indirects des activités d'exploitation forestière sur la faune dans la concession.

5 BILAN DE L'AMÉNAGEMENT

Outre l'organisation pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'aménagement, un bilan financier pour la préparation de ce plan d'aménagement peut déjà être dressé :

- Coût : **450 millions de FCFA** soit environ 3 850 FCFA/ha, et 120 FCFA/m³ net pour les essences principales 1 et 2 selon la richesse des zones et l'exploitabilité de ces essences.
- L'ensemble des dépenses a été supporté par CIFHO sur fonds propres.

6 PLAN D'INDUSTRIALISATION

• Destination de la production

Les productions issues de la CFAD de MOYABI seront transformées en partie dans les usines suivantes :

- La scierie de Mbouma Oyali, installé depuis mai 2005 à l'est de Franceville.
- L'usine de SSMO, installée à Mounana.
- L'usine de déroulage d'Owendo, quand les bois issus de la CFAD de Moyabi seront certifiés FSC.

La consommation de grumes à plein régime de la scierie de Mbouma Oyali est de 5 300 m³ par mois pour atteindre une production mensuelle d'environ 1 600 m³ de débités secs d'Okoume.

La production en essences principales 2 pourra être destinée à l'usine de Mbouma-Oyali ou à des ventes à des tiers.

7 FORÊTS À HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (FHVC)

Le tableau ci-après présente un résumé des différentes FHVC rencontrées sur la CFAD de MOYABI, ainsi que les modes de gestion qui leur sont appliqués.

Une carte des FHVC est affichée avec le résumé du Plan d'Aménagement.

HVCs identifiées sur la CFAD de MOYABI

Prés. : Présente ; Abs. : Absente ; Potent. : Potentielle

TYPE HVC	Prés. /Abs. /Potent.	Mesures spécifiques	Mesures générales
1.1	Abs.		
1.2	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> □ Mise en protection intégrale de la zone Sud de la rivière Mbaniaka sur une surface totale de 3 298 ha 	<ul style="list-style-type: none"> □ Techniques EFI (exploitation planifiée sur la base de documents de gestion, inventaires d'exploitation à 100% très précis, opérations d'exploitation améliorées intégrant des mesures environnementales précautionneuses (pistage, abattage, débuscage, débardage, routes et infrastructures), bilans d'exploitation) ; □ Règles d'exploitation strictes et restrictives au niveau des essences forestières (DMA adaptés, suivi des essences dites sensibles) ; □ Programmes de lutte anti-braconnage et de gestion de la chasse et de la faune ; □ Développement de nos partenariats avec les Instituts de Recherche (CENAREST, CIRAD, CIRMF, Missouri Botanical Garden) et les ONGs (WCS, WWF) sur le thème de

TYPE HVC	Prés. /Abs. /Potent.	Mesures spécifiques	Mesures générales
			la meilleure connaissance des écosystèmes et de leur biodiversité (mise en place de méthodes et d'indicateurs).
1.3	Abs.		
1.4	Prés. /Potent.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en protection intégrale des plaines dépressionnaires des rivières Lélombi (944 ha) et Lékoko (751 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faisabilité de noter, au moment des inventaires d'exploitation, les arbres fruitiers importants pour les animaux, et application de mesures particulières de protection au moment du pistage.
2	Abs.		
3	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voir FHVC type 1.4 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voir FHVC type 1.4
4.1	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voir FHVC type 1.4 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Techniques EFI (préservation des berges et rivières, préservation des zones à fortes pentes, exploitation très sélective, procédures des routes et infrastructures renforcée) ; <input type="checkbox"/> Politique de gestion des hydrocarbures et des produits chimiques <input type="checkbox"/> Mise en place de mesures environnementales (politique de gestion des déchets, études d'impact environnementales)
4.2	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en série de protection des lavaks pour une surface totale de 371 ha 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interdiction systématique d'exploitation sur les pentes de plus de 45% <input type="checkbox"/> Planification d'un réseau routier favorisant le passage sur crête et un tracé parallèle aux courbes de niveau

TYPE HVC	Prés. /Abs. /Potent.	Mesures spécifiques	Mesures générales
			<ul style="list-style-type: none"> □ En cas de fortes pentes, mise en place d'infrastructures spécifiques
5	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> □ Série à usage des populations de Djoutou et Mamidi de 1486 ha pour assurer une coexistence durable entre les populations et l'entreprise d'exploitation forestière, et assurer une production forestière durable par la stabilisation de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> □ Développement systématique d'une cartographie sociale participative avec l'ensemble des villages concernés, UFG par UFG, au gré de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'aménagement □ Validation des modes de gestion participatif sur les territoires cartographiés, avec les populations □ Intégration des résultats des enquêtes et de la cartographie sociale dans les documents de gestion (plans de gestion, plans annuels d'opérations)
6	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> □ Protection systématique de tous les sites identifiés actuellement ou à l'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> □ Idem FHVC 5